

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6/463/1935 promulguant dans la colonie le décret du 4 mai 1935, portant publication et mise en application à titre provisoire des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne.

n° 6/463/1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 juin 1935

Numéro JO
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro
30 juin 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 mai 1935, portant publication et mise en application à titre provisoire des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne; inséré au Journal officiel de la République française du 5 mai 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 991 du 13 mai 1935;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 mai 1933 susvisé portant publication et mise en application, à titre provisoire, des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.